

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA FERRIERE AU DOYEN

Date du conseil municipal : 25 Mai 2020

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle communale à 20h30, sous la présidence de Mr. Pascal SUARD.

Etaient présents : BRIERE Didier, BROUILLET Alexandre, CHEMIN Sylvie, HAIMET Bertrand, LAGNEAU Michel, LEVESQUE Carole, MORTIER Nathalie, PINGAULT Martine, RETAILLÉ Françoise, SUARD Pascal, SUCAUD Daniel.

Secrétaire de séance : MORTIER Nathalie.

Mr. SUARD, maire en exercice, fait l'appel et déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Mr. SUCAUD, le plus âgé des membres présents du conseil municipal préside la séance.

Election du Maire :

Mr. SUCAUD fait l'appel. Le nombre de conseillers est de onze. Après constat que la condition du quorum est respectée, il rappelle les conditions de vote pour l'élection du Maire. Il est rappelé qu'il s'agit d'un vote à bulletin secret. Les deux premiers tours ont lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative et en cas d'égalité, le plus âgé est élu. Mmes PINGAULT et CHEMIN sont nommées assesseurs. Mr. SUCAUD demande s'il y a des candidats. Mr. SUARD se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu :

Mr. SUARD 11 voix.

Proclamation : Mr. SUARD, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé maire.

Mr. SUARD préside la séance.

Désignation du nombre d'adjoints :

Mr. le Maire demande aux membres du conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune ne disposait à ce jour de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du 1^{er} adjoint :

Mr. le Maire demande s'il y a des candidats.
Mr. LAGNEAU se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu :
Mr. LAGNEAU 11 voix.

Proclamation : Mr. LAGNEAU ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé 1^{er} adjoint.

Mr. le Maire demande s'il y a des candidats pour remplir la fonction de deuxième adjoint.
Mme RETAILLÉ se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	5

Ont obtenu :
Mme RETAILLÉ 8 voix,
Mme PINGAULT 2 voix.

Proclamation : Mme RETAILLÉ, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée deuxième adjointe.

Election des délégués aux syndicats :

Syndicat des Terres des Aspres

Titulaire : HAIMET Bertrand

Suppléant : LEVESQUE Carole

SAEP du Percher :

Titulaire : RETAILLÉ Françoise

Suppléant : BRIERE Didier

TE61 (Territoire d'Énergie Orne) :

Titulaire : LAGNEAU Michel

Suppléant : BROUILLET Alexandre

SIVOS Secondaire :

Titulaires : LAGNEAU Michel, MORTIER Nathalie

Suppléants : CHEMIN Sylvie, RETAILLÉ Françoise

SMIRTOM de L'Aigle :

Titulaire : SUARD Pascal

Suppléant : Françoise RETAILLÉ